



HOUEMONT

Le Messenger 105

houdemont.fr



DATES A RETENIR

Septembre 2010

- **Marché fermier** de 9h00 à 13h00 - Parking de la Ronchère
samedis 02 et 16 octobre, 6 et 20 novembre
- **Conférence débat**
Connaître et bien vivre son diabète
mardi 5 octobre - 14h00, dépistage à partir de 14h30
Foyer-Club Gaston Lelièvre.
- **Heure du Conte** mercredis 6 octobre et 10 novembre - 14h30 à 15h15
Bibliothèque
- **Rendez-vous du Développement Durable** jeudi 7 octobre - 18h00
Hôtel de Ville
- **Brioche de l'amitié** samedi 9 octobre
- **Election du Conseil Municipal de Jeunes** mardi 12 octobre - Hôtel de Ville
- **Restitution de compost** jeudi 14 octobre - de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Parking Complexe sportif du Mancès
- **Stage Chenille** 26, 27 et 28 octobre - 10h à 16h - Salle Polyvalente
- **Chorale de la Manonchante** vendredi 22 octobre - 20h00
Salle Polyvalente
- **Commémoration de l'Armistice 1918** jeudi 11 novembre - 11h30 - Monuments aux Morts
- **Journées de la Création** samedi 27 et dimanche 28 novembre
Complexe sportif du Mancès
- **Marché de Noël**

Délibérations du 22 juillet 2010

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises au cours du 2ème trimestre 2010 en application de L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU BUDGET 2010

Des virements de crédits doivent être opérés au budget 2010 pour assurer le financement dépenses, de la manière suivante :

En section d'investissement :

- de l'article **2128** opération 100012 « travaux mur soutènement de l'école maternelle » - 7 510 €
- sur l'article **2118** opération 100003 « acquisitions foncières » + 3 299 €
- sur l'article **2138** opération 100014 « travaux Étanchéité toiture-terrasse école maternelle » + 360 €
- sur l'article **2188** opération 100016 « travaux sécurisation toit école primaire » + 3 851 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder aux virements de crédits susvisés dans le cadre d'une décision modificative n°4 au budget 2010

CREATION D'EMPLOIS D'ADJOINT D'ANIMATION POUR LA SURVEILLANCE DE LA CANTINE ET DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Comme chaque année, la Ville fait appel à des personnes extérieures pour renforcer, d'une part, l'encadrement des enfants fréquentant la cantine scolaire afin d'en assurer la sécurité, le personnel en place étant insuffisant pour garantir efficacement cette mission et d'autre part, pour encadrer l'étude surveillée des élèves de l'école primaire.

Ainsi, il convient de reconduire :

- trois emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe, 1er échelon, échelle 3 de rémunération pour cantine scolaire à raison de 2h30 par jour d'école pour la période scolaire 2010/2011
- trois emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe 1er échelon, échelle 3 de rémunération pour l'encadrement de l'étude surveillée des élèves de l'école primaire à raison de 1h30 par jour d'école pour la période scolaire 2010/2011

Le Conseil Municipal décide de créer 6 emplois d'adjoint de 2ème classe, 1er échelon, échelle 3 de rémunération pour assurer la surveillance de la cantine scolaire et l'étude surveillée des élèves de l'école primaire dans les conditions susvisées.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE VOYAGE DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE EN RETRAITE

Madame le Maire rappelle que Madame Reine-Marie MULLER, ancienne secrétaire de mairie de la commune, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er mai 2009 après de longues années passées à la mairie de Houdemont.

Les membres du Conseil Municipal ont souhaité offrir à Madame Reine-Marie MULLER un voyage à l'étranger en remerciement de son travail et du service accompli.

Le Conseil Municipal est favorable et autorise Madame VALTON à régler le voyage offert à Madame MULLER.

SITE « LES GRANDS JARDINS »

Modalités de concertation en vue de la création d'une zone d'aménagement concertée

Madame le Maire rappelle que la commune de Houdemont, dans sa partie ouest représentant la zone d'habitation, comprend deux grandes entités urbaines distinctes :

- le centre ancien et ses extensions construites jusque dans les années 1970,
- la ZAC des Egrez commercialisée à partir de 1986.

La municipalité a déterminé comme première orientation d'aménagement de son Plan Local d'Urbanisme le développement d'une urbanisation respectueuse de son environnement sur le site « Les Grands Jardins », zone 2AU du PLU, d'une superficie d'environ 6ha, correspondant à une zone naturelle située entre le village ancien au nord et les Egrez au sud.

A ce titre, une convention d'étude a été signée avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN) en date du 19 janvier 2009 visant à définir les objectifs et les principes d'aménagement du site « Les Grands Jardins ». De plus, la ville a obtenu l'assistance juridique de la Communauté Urbaine du Grand Nancy dans la réalisation de ce dossier.

Cette urbanisation répond à différents objectifs :

- à un développement urbain durable, en proposant une densification du centre ville plutôt qu'un étalement urbain en périphérie,
- à une création de continuité urbaine entre les deux parties de la ville,
- à un besoin de mixité dans les formes d'habitat : maisons en bande, logements intermédiaires et petits collectifs, et dans le type de logement « accession à la propriété » et locatif dans le respect du développement durable.

Il convient de noter également que la commune possède très peu de logements locatifs et un déficit de logements sociaux. A cet effet, elle doit se mettre en conformité avec la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et respecter les objectifs visés à chaque commune dans le cadre de la territorialisation du 5ème Programme Local de l'Habitat.

Ainsi, et en application des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, la création de la Z.A.C doit être précédée d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations et toutes autres personnes concernées.

En conséquence, il est proposé de procéder à cette concertation selon les modalités suivantes, rien ne s'opposant à d'éventuelles actions d'informations complémentaires :

- mise à disposition du public, en mairie de Houdemont, d'un dossier de présentation du projet d'aménagement ; toute personne intéressée pouvant consigner, sur des registres ouverts à cet effet, ses propositions ou ses observations,
- organisation d'une réunion publique,
- envoi d'un document de synthèse aux associations locales concernées par le projet, aux administrations et aux représentants de la profession agricole.

Ce dispositif sera accompagné de mesures de publicité par voie de presse.

L'approbation du bilan de cette concertation et la création de la future Z.A.C. feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Madame le Maire indique que depuis 1 an et demi, des réunions fréquentes ont eu lieu avec l'ADUAN et la CUGN. Ces réunions ont permis de définir un programme de réalisation de logements, y compris des logements locatifs. Le programme s'inscrit dans la création d'un quartier correspondant aux normes actuelles du développement durable.

Madame le Maire rappelle que cette première délibération consiste au processus de démarrage du dossier avant la création de la ZAC. Elle souligne qu'une réunion avec le service juridique de la Communauté Urbaine du Grand Nancy aura lieu très prochainement pour développer les modalités de concertation publique ainsi que le montage du document de synthèse relatif au projet. La création de cette zone d'habitat faisait partie des objectifs proposés lors des dernières élections municipales. Cette proposition devant permettre de *rentabiliser* les équipements communaux. Cette année 2010, voit la disparition d'une classe en primaire et d'un 1/2 poste à l'école maternelle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les modalités de concertation évoquées dans le présent rapport.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE AU TITRE DE LA DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT

Programmation 2011

Par délibération du 09 novembre 2009, le Conseil Municipal avait pris acte du montant de 81 519 € portant dotation d'investissement par le Conseil Général pour la période 2009 à 2011 et compte tenu des sommes déjà engagées, le reliquat disponible jusqu'en 2011 est de 45 321 €.

Les subventions sollicitées en 2009 au titre de cette dotation ont été versées en 2010 par le Conseil Général : 36 198 € soit 35 % du montant des travaux :

Travaux	Subvention	Montant
la réfection de la toiture de la salle polyvalente	13 818 €	39 481 €
la fourniture et pose de volets à l'école maternelle de l'Épinette	4 145 €	11 843 €
la 2ème phase d'agrandissement du complexe sportif du Mancès	18 235 €	52 100 €

La demande de subvention pour 2011, qui doit être déposée avant le 30 septembre 2010, porte sur les travaux suivants :

Travaux	Montant
réhabilitation des vestiaires de football du complexe sportif du Mancès (crédits inscrits au budget 2009 mais reportés en 2010)	39 841 €
remise en état des fontaines	40.463 €
porte coupe-feu du complexe sportif du Mancès	12.079 €
fourniture et pose de fenêtres et volets à l'école élémentaire	5.518 €
création du sas d'entrée à l'Hôtel de Ville	8.326 €
création d'un commutateur de chauffage à l'école élémentaire	1.672 €
acquisition de guirlandes de Noël	1.756 €

Le montant HT estimé des travaux s'élève à 109.655 €, la recette attendue au budget 2011 - 35 % des sommes engagées- est évaluée à 38 379 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, sollicite du Conseil Général de Meurthe et Moselle, au titre de la programmation 2011 évaluée à 109 655 €, une subvention pouvant atteindre 35 % du montant HT des travaux, soit une recette attendue de 38 379 €.

DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Dans le but de régler des dépenses d'investissement, des virements de crédits doivent être opérés de la manière suivante, ils s'équilibrent en dépenses et en recettes :

Opérations	Montants
de l'article 2118 « acquisition foncières » opération 100003	- 4 264,00 €
de l'article 2188 « acquisition plateau tondeuse tracteur » opération 100020	- 675,00 €
de l'article 21578 « acquisition corbeilles propreté + table extérieure» opération 100021	- 200,00 €
sur l'article 2183 « acquisition ordinateurs mairie + serveur école primaire » opération 100004	+ 513,00 €
sur l'article 2188 « acquisition plaques de rue » opération 100001	+ 362,00 €
sur l'article 2315 « travaux de réhabilitation des vestiaires de football du complexe sportif du Mancès » opération 100018	+ 4 264,0 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à procéder aux virements de crédits susvisés dans le cadre d'une décision modificative n° 5 au Budget 2010

CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

En novembre 2009, la commission Sports-Loisirs Jeunesse et Petite Enfance a souhaité la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) dans le but de travailler pour eux et avec eux. Cette structure a vocation de permettre aux jeunes de s'exprimer et de participer activement à la vie de la commune tout en faisant l'apprentissage de la citoyenneté.

Le Conseil Municipal des Jeunes est ouvert aux jeunes habitants de la commune, élèves du cycle 3 (CE2, CM1 ou CM2) de l'école primaire de Houdemont ou avoir entre 11 ans et 17 ans dans l'année civile des élections à ce Conseil. Il est composé de 19 membres dont 3 membres adultes de droit, à savoir Madame le Maire, Madame l'Adjointe à la Vie Scolaire et aux Sports-Loisirs-Jeunesse et Madame la Conseillère Municipale en charge du CMJ.

Une charte du Conseil Municipal des Jeunes a été remise à chacun des membres de l'assemblée délibérante dans laquelle sont présentés les objectifs, sa composition, la définition du scrutin, la date des élections ainsi que son mode de fonctionnement.

La clôture des inscriptions des jeunes sur les listes électorales est fixée au samedi 11 septembre 2010, les élections devant se dérouler en mairie le mardi 12 octobre 2010 de 13h30 à 20h.

L'ensemble du Conseil Municipal adresse toutes ses félicitations à la Commission pour le travail accompli.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un Conseil Municipal des Jeunes dans les conditions énoncées dans la présente délibération.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2009 DE LA CUGN

Prix et qualité des services d'eau et d'assainissement et service d'élimination des déchets

Conformément à la réglementation, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement et sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ont été communiqués à chaque membre du Conseil Municipal. Ces rapports sont mis à la disposition du public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports d'activité 2009 de la CUGN sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement et du service public d'élimination des déchets.

AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT

Tarification des activités de la période 2010-2011

Par délibération du 25 janvier 2010, la municipalité a reconduit pour l'année 2009/2010 les activités de AMTE aux enfants du CP au CM2 exclusivement, qui résident à Houdemont, scolarisés ou non dans la commune. La même délibération a fixé la tarification pour la période 2009/2010 de la manière suivante :

- 10 € pour 2 activités maximum par semaine sur la base de 4 semaines d'activités
- 12 € pour 3 activités maximum par semaine sur la base de 4 semaines d'activités
- 13 € pour 2 activités maximum par semaine sur la base de 6 semaines d'activités
- 16 € pour 3 activités maximum par semaine sur la base de 6 semaines d'activités.

Ainsi, l'Aménagement du Temps de l'Enfant étant reconduit pour l'année 2010/2011, la tarification des activités appliquée pour cette période demeure inchangée.

Les activités de l'AMTE se déroulent après l'école et sont organisées par la Ville avec le soutien actif des associations houdemontaises sur 5 périodes dans l'année scolaire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, maintient la tarification de l'année précédente pour la période 2010/2011.

MARCHÉ VESTIAIRES DE FOOTBALL AU MANCÈS

Avenant n°1 au Marché relatif à la réhabilitation des vestiaires de football au complexe sportif du Mancès.

Dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation des vestiaires de football du complexe sportif du Mancès, objet de l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 29 avril 2010 et de l'attribution du marché à l'entreprise DEHLINGER en date du 14 juin 2010 pour un montant TTC de 38 657,11 €. Au cours des travaux, une reprise des sols avec pose de carrelage est apparue nécessaire dans le vestiaire n°2, le couloir, le local trésorerie et celui de l'arbitre.

L'entreprise DEHLINGER, titulaire du marché, a proposé un devis de travaux pour un montant global de 4 263,74 € TTC pour réaliser les travaux de carrelage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise DEHLINGER, titulaire du marché de réhabilitation des vestiaires de football au complexe sportif du Mancès, pour ces travaux complémentaires d'un montant global de 3.565 € HT (soit 4.263,74 € TTC).

STATIONNEMENT RÉSERVÉS AU VÉLOS

Dans le cadre du dispositif initié par la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la commune va accueillir 9 emplacements réservés au stationnement de vélos. Les emplacements sont situés :

- à l'Hôtel de Ville, sur le parvis,
- au Parc de la Ronchère, sur le parking à droite de l'entrée,
- à la salle polyvalente,
- à la gare, avec un abri sécurisé,
- au complexe sportif du Mancès,
- à l'école primaire, rue du Général de Gaulle,
- au lavoir rue du Général de Gaulle, face à la pharmacie,
- rue du Fonteno,
- près du bassin de rétention dans la ZAC des EGREZ

La fourniture et la pose sont prises en charge par la Communauté Urbaine, la réalisation des travaux aura lieu dans la deuxième quinzaine du mois de septembre 2010.

Le Conseil Municipal valide les 9 emplacements définis

Autres informations

ECOLE MATERNELLE

Après l'action conjointe de la commune, des enseignants et des parents d'élèves, engagée dès l'annonce de la fermeture d'une classe à l'école maternelle, un comptage des élèves a été effectué, le jour de la rentrée, par l'Inspecteur de l'Education Nationale, L'Inspection Académique a réattribué un demi-poste à l'école maternelle.

Ce demi-poste sera ouvert en principe le matin et permettra l'accueil des 5 jeunes enfants inscrits en liste d'attente. Les parents ont été informés de cette décision par l'Inspection Académique.

Le Conseil Municipal se félicite de cette décision, également bien accueillie par l'association des parents d'élèves.

MARCHE FERMIER

Les commerçants-producteurs ont constaté une baisse de la fréquentation qu'ils attribuent à deux faits :

- d'une part, l'ouverture d'un marché le vendredi soir sur la commune de Heillecourt privant les exposants de leurs clients venant de cette commune, et
- d'autre part, le lieu actuel du marché municipal qui n'est pas suffisamment visible.

Ainsi, les exposants demandent à pouvoir s'installer sur le parking de la Ronchère.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe au transfert provisoire du marché municipal vers le parking du Parc de la Ronchère, à dater d'octobre jusqu'à la fin de l'année 2010. Un nouvel arrêté de police du maire sera pris en ce sens.

ENQUETE INSEE

Enquête Santé et itinéraire professionnel

L'INSEE effectuée entre le 4 octobre et le 22 décembre 2010 une enquête sur les relations entre santé et vie professionnelle.

L'objectif est de mieux connaître les relations entre l'itinéraire professionnel - c'est-à-dire les périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité ainsi que les conditions de travail - et l'évolution de la santé au cours du temps.

Quelques habitants de notre commune seront sollicités. Un enquêteur de L'INSEE chargé de les interroger prendra contact directement avec certains d'entre eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Merci par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

PASSAGE A LA TNT

Depuis le 29 septembre 2010, en Lorraine, les programmes de télévision sont diffusés en mode numérique. Pour continuer à recevoir la télévision, plusieurs cas se présentent.

Cas général :

a) Réception par antenne, téléviseur ancien (avant 2008) : S'équiper d'un décodeur TNT, l'intercaler entre l'antenne et le téléviseur et rechercher les canaux.

b) Réception par antenne, téléviseur récent : rechercher les canaux avec le décodeur TNT incorporé au poste de télévision.

Réception par ADSL ou satellite :

Se rapprocher de son opérateur internet ou télévision.

Réception par Numericable®, (service antenne)

Toutes les chaînes analogiques continueront à être diffusées. Il suffit d'intercaler un décodeur TNT ordinaire (voir cas général) entre l'antenne Numericable® et votre téléviseur ancien pour recevoir, dès maintenant, sans augmentation de la facture d'abonnement, les 19 chaînes gratuites. Si votre téléviseur est récent, pas besoin d'acheter le décodeur TNT, la recherche automatique suffira.

Documentation disponible en mairie ou sur www.tousaunumerique.fr.

INFOS - DIVERS - INFOS

VANDALISME



Il ne se passe pas une semaine sans que, ici et là, sur le territoire de la commune de Houdemont, des actes de vandalisme soient constatés.

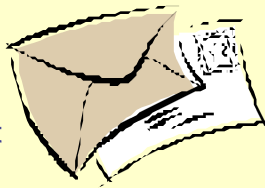
Cette fois-ci, c'est intentionnellement que les chicanes du chemin le long de la voie ferrée derrière le lotissement des Egrez réservé aux piétons, ont été arrachées, livrant ainsi le passage à certains engins motorisés et bruyants qui troublent la quiétude des riverains, et plus grave encore menace la sécurité des usagers de cet espace piétonnier. A peine réinstallé par les services compétents du Grand Nancy, ce dispositif de sécurité a été de nouveau saccagé. Bien entendu, de tels actes sont condamnables et ce à plusieurs titres :

- mise en danger de la vie d'autrui,
- trouble à l'ordre public,
- destruction de biens communautaires qu'il faudra remplacer, et imposera des dépenses supplémentaires à la collectivité.

BOÎTE AUX LETTRES

Les Services de la Poste nous rappellent : Pour améliorer la distribution du courrier, une boîte aux lettres format réglementaire doit être installée en bordure de rue et indiquer de manière visible nom et numéro d'habitation.

Aidons le service public à distribuer le courrier dans de bonnes conditions.



BRIOCHES DE L'AMITIE

Le Samedi de 9 octobre 2010 à partir de 9 heures, des bénévoles se présenteront au domicile des Houdemontais pour vendre des « Brioches de l'Amitié »

Cette opération annuelle organisée par l'A.E.I.M - Adapei 54, permet de recueillir des fonds utilisés pour une action de solidarité. Cette année, les sommes collectées permettront d'entreprendre la remise aux normes des bâtiments du Foyer Occupationnel "Arc en Ciel" de Saint-Nicolas-de-Port qui accueille le 51 personnes.

Merci de réserver le meilleur accueil aux bénévoles.



Les Triconteurs de l'environnement

Pour la 4ème année le Grand Nancy a sollicité les écoles primaires de l'agglomération, afin que les élèves composent des textes sur la préservation de la planète. Deux classes de l'école Katia et Maurice Krafft de Houdemont ont participé à cette opération, supervisée par une conteuse professionnelle.

Ensuite, les textes ont été illustrés par les étudiants de l'école de CONDE pour être édités sous la forme d'un recueil de contes. Quelques textes ont été mis en scène par les élèves de l'école de Houdemont pour le spectacle qui a précédé la remise des 1000 exemplaires du recueil aux élèves et enseignants ayant participé à l'opération.

Environnement

OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE



Dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité et de la charte Développement Durable de Houdemont, la ville a lancé en juin 2010 un observatoire de la biodiversité. L'idée est simple, vous prenez en photo l'oiseau, la plante ou l'insecte que vous observez et vous les transmettez par mail à :

observatoire@mairie-houdemont.fr

Cette opération s'étendra certainement sur plusieurs années et nécessitera la participation d'un grand nombre d'entre-nous.

A noter : concours photos « **Objectif-Nature** » lancé par le Grand Nancy. Consulter le site www.grand-nancy.org. Clôture des inscriptions le 30 octobre.

RENDEZ-VOUS DU DEVELOPPEMENT DURABLE



La thématique du 17ème Rendez-Vous est la **Présentation de la Charte sur Développement Durable** adoptée par la ville de Houdemont.

Cette réunion se tiendra le :

**Judi 7 octobre 2010
à 18 heures à la Mairie.**

Organisés pour tous les habitants de Houdemont, les Rendez-Vous permettent d'échanger et de réfléchir sur tous les sujets concernant le Développement Durable

Dès à présent, vous pouvez télécharger la charte sur le site Internet : www.houdemont.fr, rubrique Développement Durable.

RESTITUTION DE COMPOST

Une partie du compost fabriqué à partir de la récupération des déchets verts dans la Communauté Urbaine du Grand Nancy, est mise à la disposition des habitants de Houdemont.

Cette opération se déroulera le jeudi 14 octobre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. L'accès se fait par la rue de Lorraine.

Les jardiniers trouveront sur place des spécialistes qui pourront leur donner des conseils et précisions sur l'utilisation du compost dans leur potager. Seront également disponibles des composteurs pour ceux qui souhaitent recycler eux-mêmes leurs déchets de végétaux.

Compte-tenu du trafic des véhicules attendu pour cet événement, la circulation sera réglementée.

COLLECTE CARTOUCHES IMPRIMANTE

Considérées comme déchets dangereux, les cartouches d'imprimante sont souvent jetées avec les ordures ménagères alors qu'elles devraient subir un traitement spécial pour être neutralisées. La Mairie a passé une convention avec un prestataire local pour le recyclage des cartouches usagées et dorénavant, les habitants de Houdemont ont la possibilité de les déposer en Mairie.



CHANTIERS JEUNES

Le Contrat Local de Sécurité a organisé en août les chantiers jeunes permettant aux filles et garçons de 13 à 17 ans de se retrouver chaque matin, pendant 3 semaines, pour accomplir divers travaux sur différents sites de la commune.

Les journées débutaient le matin à 8h. Vers 10h, c'était la pause et l'occasion de prendre une petite collation qui leur permettait de tenir jusqu'à midi.

Leur activité s'est déroulée sur 4 sites de la commune. Au parc de la Ronchère, où les jeunes gens ont ramassé papiers et autres débris, débroussaillé, élagué, ratissé pour rendre encore plus accueillant ce magnifique endroit. Ensuite, leur attention s'est portée, sur la petite pièce d'eau au fond du parc et ses équipements. Tout d'abord, pinceaux en main, ils ont traité avec un produit adapté la petite passerelle et les barrières de bois victimes de l'agression des intempéries et munis de pelles et seaux, ils ont entrepris de retirer la vase accumulée au fil du temps, au fond de chaque bassin.

C'est avec le même enthousiasme, qu'ils se sont rendus, tour à tour, à la source du Fonteno et au parc du Fonteno et à l'étang d'en haut pour y effectuer les travaux nécessaires et ainsi rendre ces sites encore plus agréables aux promeneurs.

Certains après-midi, les adolescents se sont retrouvés pour une promenade à vélo, une découverte canoë, des jeux de société ou une activité Wii.

Pour clôturer la session, jeunes gens et organisateurs ont pu évo-



quer tous ces moments de plein air autour du barbecue qui leur était offert.

D'autres Chantiers Jeunes sont d'ores et déjà au programme pour les vacances de printemps et d'autres initiatives sont en cours de prépa-

ration au CLS pour occuper nos jeunes adolescents tout au long de l'année.

LA CHENILLE

La chenille propose, les 26, 27, et 28 octobre 2010 de 10h à 16h, Salle Polyvalente, des stages d'activités manuelles pour les enfants et adolescents : pâte à sel, cartonnage, patchwork sur mousse, peinture sur tissus, perles, scrapbooking, cartes bordées, vannerie, etc.

Les repas froids seront tirés du sacs:

TARIFS pour les 3 jours : 44 € pour les enfants à partir de 5 ans et 47 € pour les enfants à partir de 8 ans

Renseignements et inscriptions, s'adresser directement à Mme GERMAIN, Téléphone : 03 83 54 38 53.



VOTRE MESSENGER

N'oubliez pas que vous pouvez consulter tous les numéros parus depuis janvier 2001 sur le site : <http://houdemont.fr>

IL Y A 50 ANS

INFORMATIONS LOCALES (PARUES DANS LE DE JUIN 1960)

Nous devons cet article à la plume alerte de notre sympathique Secrétaire de Mairie (M. BOISSARD)

INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES

C'est donc le 29 mai que la nouvelle Salle des Fêtes fut inaugurée, cérémonie qui coïncidait précisément avec la célébration de la Fête des Mères et de la Famille.

Une demi-heure avant la séance, une grande animation régnait aux abords de la salle. Le Maire, M. COSSART, entouré de M. MESLIN, Premier Adjoint, de M. BRACONNIER, Deuxième Adjoint, et de la plupart des Conseillers Municipaux, recevait les invités, en l'occurrence M. le Curé, M. l'Aumônier et Mme la Supérieure de La Ronchère, MM. les entrepreneurs accompagnés de leurs épouses, M. le correspondant local de la presse régionale.

Le personnel enseignant, continuant une vieille tradition, avait préparé à cette occasion une séance récréative qui devait débiter à 15 heures. Toute la population enfantine était là.

Dans son allocution du 25 décembre 1959, à l'occasion de la Fête de l'Arbre de Noël, le Maire avait promis que la salle Kléber, beaucoup trop exigüe depuis l'augmentation sensible du nombre des habitants, serait agrandie sans délai et que l'inauguration de la nouvelle salle aurait lieu pour la Fête des Mères 1960.

La promesse ainsi faite devait être tenue, malgré toutes les difficultés techniques, administratives à surmonter, pour mettre le projet à exécution.

Il faut dire que dès janvier 1960, la Municipalité votait les crédits nécessaires et que les entrepreneurs sollicités, M. DELCROS, de Jarville, pour le gros œuvre, la charpente et la couverture ; M. DELFOSSE pour la menuiserie, M. DONNINGER, de Jarville, pour les travaux de plomberie-sanitaire, M. MOUROT, de Nancy, pour la peinture, M. LHULLIER pour l'installation électrique, acceptaient de faire tout leur possible pour que le projet conçu et décidé par le Conseil Municipal, approuvé par M. le Préfet, soit achevé dans les délais nécessaires.

Grâce au dévouement et à la compétence de M. Paul LANGOVISTH, Conseiller Municipal et électricien de profession, la sonorisation de la salle était parfaitement assurée. La nombreuse assistance qui se pressait dans la salle put parfaitement entendre les différents acteurs et chanteurs qui allaient faire preuve d'ailleurs du meilleur talent.

Chacun applaudit tour à tour les rondes enfantines, toujours si mignonnes. La curieuse et comique opérette « L'école des bêtes », jouée par les garçons, remporta un vif succès. Il en fut de même lorsque se produisirent sur la scène les délicieux petits lapins évoluant au milieu de non moins gracieux bambins déguisés en champignons pour la circonstance. Enfin, les danses rythmées exécutées par les fillettes au son des tambourins et accompagnées de chants furent très goûtées du public véritablement ravi.

A l'entr'acte, M. le Maire prit la parole pour saluer les notabilités présentes, féliciter les entrepreneurs qui avaient si volontiers répondu aux désirs exprimés par la Municipalité, remercia le corps enseignant pour la mise sur pied et l'exécution parfaite de la partie artistique de cette manifestation et loua tous les artisans bénévoles qui, au prix de nombreuses heures de loisir, surent rendre cette salle on ne plus accueillante. Il félicita les mamans d'avoir répondu en si grand nombre à son invitation, les assurant de son respect, exaltant le rôle éminent d'éducatrices qui leur échoit, rôle qui leur procure certes beaucoup de satisfactions, mais hélas, aussi énormément de soucis et de sacrifices. Il termina enfin en demandant aux enfants d'aimer leurs mamans comme cela se doit, c'est-à-dire en leur évitant toute peine, même légère, et en leur procurant par contre, par leur sagesse, leur obéissance, leur travail de nombreux sujets de joie.

M. le Curé, arrivé en fin de séance, fut invité par le Maire à prendre la parole. Avec son brio habituel, notre distingué pasteur s'excusa de son retard involontaire dû à d'impérieuses obligations. Il s'associa de tout cœur à la joie de tous, remercia le Maire de son invitation, félicita la Municipalité d'avoir su créer une belle et avenante salle commune où chacun pourra venir se distraire et même distraire les autres à l'occasion. Il adressa ses compliments aux maîtres unanimement estimés pour le dévouement dont ils font preuve dans la lourde tâche de l'éducation des enfants, et formula le souhait que toutes les mamans n'aient qu'à se louer du comportement de leurs enfants à qui il demanda d'être dociles, prévenants et affectueux.

Un goûter, composé de glace, brioches, boissons rafraîchissantes, servi par les Conseillers Municipaux présents auxquels se joignirent quelques femmes, jeunes filles et hommes de bonne volonté qui veulent qu'on taise leur nom mais que tout le monde connaît, fut apprécié comme il convient par toutes les personnes et enfants présents.

Un vin d'honneur rassembla ensuite la Municipalité, ses invités, les membres du corps enseignant et du Comité des Fêtes.

En vérité, belle et réconfortante journée d'union des esprits et des cœurs, présage d'une vie communautaire toujours plus intense, orientée vers plus d'altruisme et de compréhension mutuelle.